

Réduire le risque inondation grâce à l'aménagement et la valorisation de mon cours d'eau

DES PROJETS DE RENATURATION POUR CONJUGUER PRÉVENTION DES CRUES ET BIODIVERSITÉ

Dans un contexte de changement climatique marqué par l'intensification des épisodes météorologiques extrêmes, les inondations représentent un risque croissant pour de nombreux territoires, en particulier dans les vallées et zones périurbaines. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la récurrence de crues brutales, souvent liées à des orages méditerranéens violents, met en lumière la vulnérabilité des aménagements humains face à des phénomènes naturels amplifiés par l'artificialisation des sols et la perte des zones tampons naturelles.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 7842 arrêtés de catastrophes naturelles ont été recensés depuis 1982 dont 4369 pour le risque inondation (ORRM, 2025). 899 communes sur 946 sont exposées au risque d'inondation (ORRM, 2025).

Face à ces défis, les cours d'eau ne doivent plus être perçus uniquement comme des risques à contenir, mais comme des alliés à valoriser. Restaurer leur fonctionnement naturel, réhabiliter les zones humides adjacentes, redonner de l'espace à la rivière ou encore recréer des zones d'expansion

des crues sont autant de solutions fondées sur la nature qui permettent de limiter les dégâts matériels tout en renforçant la résilience des écosystèmes.

Ces démarches d'aménagement durable ne se limitent pas à une logique défensive. Elles constituent aussi une opportunité pour repenser notre rapport aux rivières, en les intégrant au cadre de vie, à la trame paysagère et à l'offre d'activités de plein air. Parcours pédagogiques, itinéraires de randonnée ou zones de détente en bord d'eau sont autant de formes de valorisation compatibles avec les enjeux écologiques et hydrauliques.

Agir en faveur des cours d'eau, c'est donc conjuguer prévention des risques, préservation de la biodiversité et développement local durable. Les collectivités, en coordination avec les acteurs de l'eau et les citoyens, ont un rôle central à jouer pour faire émerger des projets intégrés, où la gestion du risque inondation devient une composante d'un aménagement plus harmonieux et respectueux du territoire.



889

**communes sur les 946
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
sont exposées au risque inondation (ORRM, 2025).**

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La gestion des risques d'inondation en France est encadrée par la réglementation européenne et nationale, notamment à travers la Directive Européenne Inondation (2007/60/CE), qui impose l'identification des zones à risque et la mise en place de plans de gestion. En complément, la loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations), entrée en vigueur en 2014, confère aux collectivités locales la responsabilité de la gestion des cours d'eau, de leurs affluents et des zones humides, dans le but de réduire les risques d'inondation. Elle encourage une approche intégrée, combinant prévention, protection et valorisation durable des milieux aquatiques.



Illustration en actions

Commune de Cagnes-sur-Mer (06)

— **Aménagement de la Cagne : valorisation écologique, gestion préventive du risque et mesures d'adaptation de l'urbanisme**



Cagnes-sur-Mer a lancé une initiative de renaturation du cours de la Cagne en centre-ville, visant à réconcilier prévention des inondations, reconquête de la biodiversité, et qualité du cadre de vie urbain.

Sur un tronçon de 200 mètres, les berges ont été revégétalisées, le lit fluvial désentravé, et un parc urbain accessible à pied a été créé, avec l'installation d'une micro-forêt urbaine et la protection de zones d'expansion naturelle. Un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains garantit la préservation foncière autour, réduisant la pression urbaine et facilitant les acquisitions publiques.

Le projet est conduit en partenariat avec les acteurs de l'Eau (Agence de l'Eau), de l'environnement (LPO) et de la pêche (Fédération de pêche). Il est un exemple réussi de solution fondée sur la nature (SFN) et démontre qu'un cours d'eau urbain peut être transformé en une véritable « coulée bleue », bénéfique pour les fonctions hydrauliques, la biodiversité, l'attractivité et la sensibilisation citoyenne, tout en offrant un modèle de gestion intégrée respectueuse des écosystèmes. ●

EN SAVOIR + sur cette action

Tapez « Cagnes-sur-Mer » dans la rubrique initiatives inspirantes de notre site



Communauté d'Agglomération

Sophia Antipolis CASA (06)

— **Plaine de la Brague : acquisition-démolition et renaturation pour réduire le risque inondation**



Sur la plaine de la Brague, l'une des actions les plus marquantes pour réduire le risque inondation a été le rachat puis la démolition de trois hameaux situés en zone très exposée (la Brague, le Pylône, le Clos des Moulières). Depuis 2015, ces acquisitions représentent 27M€ à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, avec un objectif clair : sortir durablement les habitants du danger et redonner de l'espace au cours d'eau.

Les secteurs libérés font l'objet d'un programme de renaturation : requalification douce des berges, reconfiguration hydraulique de la confluence Brague-Valmasque, création de zones d'expansion des eaux, cheminements et replantation d'une végétation adaptée (ripisylves restaurées, zone humide gérée écologiquement). En parallèle, à l'échelle du bassin, un plan de gestion mobilise du génie écologique (fascines de saules, talutage, plantations) et une action sur la continuité écologique (inventaire de 24 seuils, travaux engagés dès 2016 dont arasement d'un seuil) pour restaurer un cours d'eau plus fonctionnel et plus résilient. ●

Commune de Bollène (84)

— **Sécurisation contre les crues et réhabilitation écologique du cours d'eau**



Bollène est exposée à des crues centennales du Lez nécessitant des réponses techniques globales. La municipalité de Bollène et le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL), dans le cadre de sa compétence GeMAPI, portent en collaboration étroite un projet ambitieux, reconnu exemplaire par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Au cœur du programme, il s'agit de redonner de l'espace au cours d'eau tout en sécurisant la ville. Un champ d'inondation contrôlée et une digue déportée permettent de stocker et canaliser temporairement les crues, limitant ainsi l'impact sur les zones habitées. Ces aménagements sont complétés par la restauration de seuils et de passes à poissons, la création de pièges à embâcles et la réhabilitation de canaux de décharge, afin de concilier sécurité hydraulique et continuité écologique.

En intégrant la gestion hydraulique à une logique de restauration des milieux (reconstitution de corridors rivulaires, diversification des habitats, renaturation des berges), la démarche renforce la résilience du territoire et vise à la fois à ralentir les écoulements, recréer des zones de divagation et améliorer la qualité écologique du Lez. ●

EN SAVOIR + sur cette action

Tapez « bassin versant du Lez » dans la rubrique initiatives inspirantes de notre site

Renaturation en milieu urbain de la Cagne
© Nicolas BLANCHARD (ARBE)

Découvrez d'autres retours d'expériences sur www.arbe-regionsud.org : rubrique « Initiatives inspirantes » en tapant : « Réduire le risque inondation »



Pistes d'accompagnement

Agence de l'Eau

Appui technique, données hydrologiques, retours d'expériences et financements pour les actions de réduction du risque inondation par la restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau et zones humides associées.

Office Français de la Biodiversité (OFB)

Expertise technique sur les solutions fondées sur la nature pour réduire les risques d'inondation; soutien via des appels à projets thématiques (à suivre régulièrement).

Parcs Naturels Régionaux

Appui à l'intégration des objectifs de réduction du risque inondation dans les chartes et documents de du territoire.

Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) et syndicats de bassin versant

Coordination des actions de prévention inondation à l'échelle des bassins versants, intégrant l'aménagement écologique des cours d'eau, le maintien des zones d'expansion de crue et la gestion de la végétation rivulaire.

Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE)

Conseil méthodologique sur la restauration des cours d'eau et des milieux humides, partage d'expériences et d'outils, avis technique sur un projet, sensibilisation des agents et élus.



Pistes de financements

Retrouvez les financements mobilisables sur notre site :



Outils et ressources

Consultez les outils et ressources spécifiques sur ce thème pour aller plus loin :



FICHE RÉALISÉE AVEC L'APPUI DES PARTENAIRES SUIVANTS :



PARTENAIRES TECHNIQUES :



agence nationale de la cohésion des territoires



AGENCE D'URBANISME DE L'ARRE TOULONNAISE ET DU VAR

